ROUFEMANT	RIE NATIONALE	PROCES	S-VERBAL	ge v	ÈCE Nº 1
COMPAGNIE OU ESCADRO	NC	RENSEIGNEM	ENTS DMINISTRATIFS	CADRE RESERVE AU L	ESTINATAIRE
VERBAL NO	/ 197	7830	6105	28-	0.48
ANALYSE - REFERENCE	e au dessus de	la région de			h • 4
d'un oi 19h10.	bjet volant nor	n identifié,	le Samedi 28 (	octobre 1978	vers 19h05 -
					NF
NOUS SOUSSIGNÉS		Adjudant O.		darmes A.P.J	A Breat House and American Ame
RAPPORTONS LES OPÉR LE SP PP P De P	ière lui une ti ous nous rendor tre Unité où il	S AVONS EFFECTUÉES, AGI HEURE(S) OD PAR ( TOTAL COMMU TATINÉE INCAND NS À SON DOMI L SE PRÉSENTE	dure Pénale, ssant en uniforme et co intermédiaire demeurant à ne un objet ve escente le 28 cile, Absent,	NFORMÉMENT AUX ORDE de la presi plant non ide Octobre 1971	RES DE NOS CHEFS.  O LOCALE NOUS  Intifié laissant  B en soirée.  est convoqué
PIES	N° 2 : Auditi 19h10 : se diri enviror	ion de Mr une boule de igeant d'	. Il feu à une haut à une ajectoire hor	a vu le 28, teur de 1000 r vitesse de	10.1978 à 19h0Î à 3000 pieds 3 km/seconde phênomène a
PIEC	ENº 3 : Audit	tion de Hr		. Il donne le	s mêmes détails
PIEC		tion de Mr Ision.	. 10	n'apporte d	
ANNE	teurs.	approximative	de l'engin et	port la position	tant la trajec- n des observa-
-=- p <b>hi</b> o	Aucune autre pe	ersonne de no est faite con	naître.	iption n°a ap	perçu ce même
-				received for	
R			e produce and a second contract of the contrac		
FRE	S. (5-2.79	gå smett til			
ESTINATAIRES  LA L	le Préfet du D à le Procureur d que à le Gl Commanda ion Aérienne	Pépartement se la Répu-	LE S NOVERBER		DAN
IXIZ - A.	TRANSMISE AUCDT	B. OM. EMP.SERV. DU	21	A. D. G.336	O ED 2

			PIECE NO	FEUIL	LET Nº 1
. GENDARMER!	E MATIONALE				= 1
GROUPEMENT .	er kannar i kalangan kannar kentangan pendangan pendangan kentangan pendangan berandan dan		į į ž		
m .	3 8 8 8 8 8	PROCÈS - VERBAL	u.		10. 20
COMPAGICA ON PACAGO	and the state of t	THOOLO VERDAL	CADRE PESERVE	C CARDENSIA	
	the second		SINDYE FEBERIE	: Ly Erginvanan	W.
UNITE .	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	D'AUDITION			
	2 2 22 2				
				2/5	
PV NG	/ 19 <b>7</b> 8		2		
		Lawrence of the second of the	- Lacus mercunicas		
PERSONNE			e <sup>d</sup> a a		
ENTENDUE P				•	
PEFERENCES	one personal albert to the proper of an expension of the proper about the transformation of the personal about the personal are the personal about		negotia de la companya del companya del companya de la companya de	i de destantados escular	
MEREMENUES Marchael Services					
				- 10 Mg	
			AND THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PROPERT		
CE JOU	a cinq novembre	978		\$4.54E	
NOUS SOUSSIGNERS	W2 28 2 2 2 3	Adjudant O.P.J.			
46.4 4 5 66.5 44.4	64				
	The window a view		f. 4 <sup>20</sup>		
	16 à 19 et 75	to cope of poor	CÉDURE PÉNALE, RAP	CODEONS 55	COCOATIONS
VO LES ARRICLES		VONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME E			
		u bureau de notre brigade :	it continuente no	n species de l	ida cilera,
, kon	Hom enteriors	né à		dimag	teur de
		마른 경우 전 전 보다	The same of the sa	arrec	cear de
		société, demeurant à	-	mot.	THE RESERVE
		, fils de		, nat.	qui
		déclare à 8 h 30 :			
		28 Octobre 1978 alors que je me			
		mon domicile en compagnie de M			premier
	. : [10] [10] [10] [10] [10] [10] [10] [10]	premier um OVNI ou du moins une	e ponte de len	qui se an	Ligeare
		Il était 19 h 05 - 19h 10.	/		A
		tous les trois regardé un obje			
		longue qui semblait se compose		s lumineus	ses pro-
		intégration de la boule de feu-		5 5 6	
		semblait être au départ à la ve		• (1 •	ou du
	moins de t	, survolant		ır s'éteind	
	ment avant	. La trajectoire était absol			
		objet à la grosseur d'un ballor	and the second s	A COMPANY OF THE PROPERTY OF T	
		ieds. Il était de forme absolum			
		<ul> <li>Sa couleur était jaume incand</li> </ul>			
		n'y avait aucum bruit. Je l'ai			
		ne peux estimer la vitesse exac			
	프리아이를 어린다면 맛있다면 모르기하기 있는 것 같아	as la position de cet objet par	HE	i-même. To	ıtefois 💮
	celà allait très	vite (environ 3 km/seconde)	•		
	Je signale qu	e d'où je me trouvai <b>s je vois</b> ;	jusqu¹à	, les	3
	et le	• Quand j'ai commence	à à voir cette	chose elle	e était
MINISTER OF THE	à un angle de 45	o par rapport au sol, cet angle	e n'a pas chang	ré, la tra	jectoire
		orizontale, cet angle n'a pas c			
	이 공연하다 그 사람들이 살아 있다. 그는 사람들이 되었다면 보다는 사람들이 되었다면 되었다. 그 얼마나	brouillard. In ne peut s'agit e			

et le . Quand j'ai commencé à voir cette chose elle était à un angle de 45° par rapport au sol, cet angle n'a pas changé, la trajectoire étant toujours horizontale, cet angle n'a pas changé. La nuit était claire, il n'y avait aucun brouillard. In ne peut s'agit en aucun cas d'une étoile filante ou d'un avion. Elle n'a jamais diminué de grosseur et s'est éteinte soudainement sans exploser. La queue était toujours de la même longuaur. Quand la boule s'est éteinte, la queue aussi. Ce qui m'a le plus frappé c'est la trajectoire tendue, horizontale.

Le 5 Novembre 1978 à 9 heures 15

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

1,10.P.J.

GENDAPMERIE NATIONALE GHOUPEMENT  L COMPAGNIE OU ENLADRON  DE LONITE Brigade de	PROCÈS VERBAL D'AUDITION	CATHE RESERVE ON DESTANTABLE
P.V Nº / 1978  PERSONNE ENTENDUE		

CE JOUR cinq novembre mil neuf cent soixante dix huit, NOUS SOUSSIGNESS. , gendarme, A.P.J.,

VUILES ARTICLES

20 ET 75 DU CODE DE PROCEDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONC EFFECTUEFS, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHÉFS,

entendons au bureau de notre brigade :

. chef d'agence à , fils de

ne le

demeurant nationalité française qui déclare à 20 heures

- Le Samedi 28 Octobre 1978, je me trouvais en compagnie d'ami sur le chemin accedant à la propriété Nous etions entrain de converser lorsque je vis vers 19 heures 10, un objet lumineux laissant derrière lui sur u longueur d'environ 400 mètres une trainée toujours lumineuse. Ce objet se dirigeait de à très grande vitesse e vers d'une façon rectiligne et horizontale par rapport au sol. Le tem de vision a été d'environ 5 à 6 secondes. Cet objet a toujours m tenu une vitesse régulière et a semblé se désintégrer par une mu titude de "paillettes" lumineuses. Cet objet se trouvait selon mon estimation à 400-500 mètres au dessus de moi. Je ne peux déc re la forme et la grosseur de l'objet qui se déplacait toujours très grande vitesse. La couleur du filet lumineux était d'un jau or assez brillant. Pour ce qui est de la vitesse, je pense que c objet allait à 2 à 3 Km/seconde. L'angle de vision était d'envir de 45 degrés. - - A mon avis, selon mes connaissances, je n°ai pu confondre ce objet à une étoile filante, laquelle contrairement à cet objet, désintègre un réduisant à vitesse réduite.

Le 05.11.78 à 09 heures 10, Lecture faite de la déclaration ci-dessus, j°y persiste et rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

LA.PA.

GENDARMENIE OPEMENT DU MERGINS OF ESTADORY DE TOE DE		PROCÈS - V		PIÈCE N°	FEUILLET Nº 1
PECLINE Kr					•
FERENCES.					200 - 200 - <b>2</b> 00 - <b>200 - 200 - 200 - 200 - 200</b>
f - 19k	20 et 75 200 et 75	ovs apresides (49854N otre Brigade se	présente: e d'oeuvre, de	meurant	
m'y avait aucu ruit Mots rajoutés pprouvés.	et moion , et mr subitement qu'i tournés aussitô suivie d'une qu masse. La fin e pourtour de la endroit nous l et finissant su de la route de . Cet obje tr's horizontal viron 2 km, c'e A la Haut ur de et sans retombe durée de cinq e	regarda un objet apparai t. Une masse ron ueue très longue de cette queue é masse ronde. Ce 'avons vu démarr ubitement au niv et volait a envi le et la longueu était un brillan u Pont de la és. J'ai aperçu à six secondes.	ais en compagnatile. Il était en train de re ent direction assait dans le de d'une ving e pratiquement etait en désin e phénomène verant dans la treau du pont de la cron 800 m d'a et de la cron sez const le phénom personnelleme Cet objet n'é	ie de Mr  19 heures Ofgardé vers ne , donc i .  ciel, nous retaine de cen de la même : tégration air nait d' rajestoire de la route de la route de la e avec la bor ant de couler èn e s'est ée nt ce phénome clairait pas	os villas, direct- l nous a prevenu nous sommes re- timètre de diamètr largeur que la nsi que tout le , vu de no u donc croisement  trajectoire était ule mesurait en- ur d'une étoile. treint sans éclata

La personne entendue L'A.P.J.

Le 5.11.1978 à 9 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.



Trajectoire de l'engin

Emplacement des observateurs